

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

juillet 2019

n° 170

## LE PROMOTEUR AURAIT-IL DISPARU DE PARIS ?

Jadis, un promoteur, le maître d'ouvrage, achetait un terrain et concevait un programme de logements, de bureaux ou de commerces. Il en empruntait le financement à son banquier. Puis il priait son architecte, le maître d'œuvre, de dessiner le projet et de conduire les travaux réalisés par les entreprises retenues. Les ventes et les loyers du programme lui permettaient de rembourser son banquier et d'enregistrer son profit s'il en restait... c'était simple.

Aujourd'hui, le promoteur s'est évanoui au profit d'assembleurs, d'artistes culturels ou de mécènes qui vont réinventer ou enchâter Paris. Ces bienfaiteurs du patrimoine parisien proposent de planter 1 000 arbres sur le périphérique à la porte Maillot, d'ériger un *signal fort* de 180 m de haut à la porte de Versailles ou un triple signal fort à Bercy. D'autres bienfaiteurs, agriculteurs-cœnologues, vont nous régaler de leurs produits *durables* dans des chais immergés. Certains, en bord de Seine, nous proposent un lieu d'animation doté de services *tendance* avec un bal du dimanche intergénérationnel. Le dernier bienfaiteur, dans une petite cabane à Auteuil, souhaite transmettre aux plus jeunes les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle prescrites par l'Unesco !



Nombreux sont ainsi les projets *improbables* à la rentabilité tout aussi *improbable*. Ces opérations sont implantées sur du foncier appartenant à la Ville, donc à nous autres braves Parisiens. Les terrains d'assiette ne sont pas vendus mais mis à la disposition de ces bienfaiteurs grâce à des baux de longue durée, pouvant aller au-delà de 50 ans, avec d'assez faibles loyers ou redevances. Il faut espérer que, si ces « bienfaiteurs » sont défaillants pour honorer leurs loyers, la Ville pourra récupérer les terrains sans trop de frais, car peu de travaux y auront été réalisés. Mais, pour les tours, ces *signaux urbains forts*, si les loyers sont définitivement irrécupérables, la Ville risque d'avoir à financer des destructions coûteuses pour ces locaux non rentables.

Ces craintes ne sont pas vaines si l'on veut bien se souvenir du fiasco financier du stade de rugby Jean-Bouin. La Ville a entièrement financé sa construction, l'équipe locataire n'a jamais payé les redevances prévues et les locaux commerciaux créés n'ont pas eu le succès escompté. Ainsi le contribuable parisien finance les charges d'entretien du stade et rembourse l'emprunt couvrant les travaux.

En conclusion, la Ville ne doit signer d'accord sur son foncier qu'avec *une main tremblante*, ainsi que Montesquieu le préconisait dans *De l'esprit des lois*.

François Douady  
Président

# IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

## Rue de Longchamp

Cette rue est ainsi nommée car elle conduisait à l'abbaye royale de Longchamp. Elle comprend trois parties : la première commence avenue d'Iéna jusqu'à la place de Mexico, la seconde portion traverse l'avenue Victor-Hugo et enfin la troisième se termine boulevard Lannes.

Ces trois sections faisaient partie de l'ancienne commune de Passy. Elles ont été rattachées à la voirie parisienne par un décret du 23 mai 1863 avant de prendre la dénomination actuelle par un arrêté du 10 novembre 1873.

Six hôtels particuliers remarquables sont protégés :

**Au n° 1**, à l'angle de la place d'Iéna, se situe un immeuble de rapport en pierre de taille qui présente au premier étage une exceptionnelle serre d'hiver à ossature métallique et baies en vitraux.



**Les n°s 138 et 140** sont deux hôtels jumeaux réalisés dans un style gothique/transition Renaissance. Ils ont été édifiés par Alfred Rousseau en 1885. La façade comprend trois niveaux. Elle est précédée d'un saut de loup, ouverture pratiquée au ras du sol pour permettre à la lumière naturelle d'éclairer un sous-sol.

Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée est surmontée d'un arc gothique à pinacle sculpté de feuilles d'acanthe. Il jouxte une baie en avancée qui supporte le balcon de l'ouverture principale du premier étage. Dans les toits, deux lucarnes dont l'une à croisée divisée en meneaux est, elle aussi, surmontée d'un arc orné. Les sculptures, feuilles d'acanthe et blason, sont l'œuvre des sculpteurs Chave et Pogoy.

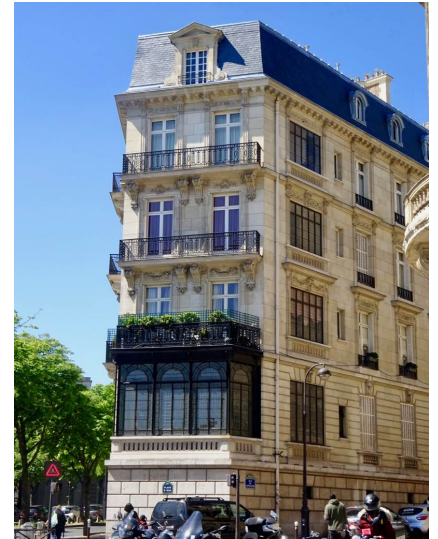
**Le n° 142** est construit dans le même style vers 1885 par Léon Salvan.

**Le n° 144** est un hôtel particulier bâti par l'architecte Stephen Sauvestre en 1888. La façade de pierre et brique rouge est sculptée dans le goût de la Renaissance. Une frise de carreaux peints de quadrilobes souligne le toit. Il présente deux niveaux et, dans les toits, une double lucarne en pierre composant le motif d'un fronton brisé que l'on retrouve au-dessus de la porte d'entrée. Stephen Sauvestre réalisa à l'intention de Gustave Eiffel le pavillon de la Compagnie Parisienne du Gaz pour l'Exposition universelle de 1878. Il édifia de nombreux hôtels particuliers dans la Plaine Monceau pour lesquels il utilise la brique rouge, la pierre et le bois.

**Au n° 154**, un dernier hôtel particulier du XIX<sup>e</sup> siècle au riche décor d'inspiration Renaissance abrite l'ambassade du Niger.

Plusieurs célébrités ont habité dans cette rue :

- **Au n° 17**, a résidé le compositeur Camille Saint-Saëns (1835-1921).
- **Au n° 32**, se trouve le restaurant *Jamin* pour lequel Joël Robuchon a obtenu sa troisième étoile.
- **Au n° 33**, est mort Théophile Gautier (1811-1872), poète et romancier.
- **Au n° 75**, vivait le collectionneur Léonce Rosenberg, frère du galeriste Paul Rosenberg.
- **Au n° 102**, a séjourné de 1954 à 1986 le photographe Jacques Henri Lartigue (1894-1986).
- **Au n° 125**, habitait l'actrice Jean Seberg au moment de sa mort.



# LA GARE DU PONT DE SÈVRES

## *Une station du Grand Paris Express*

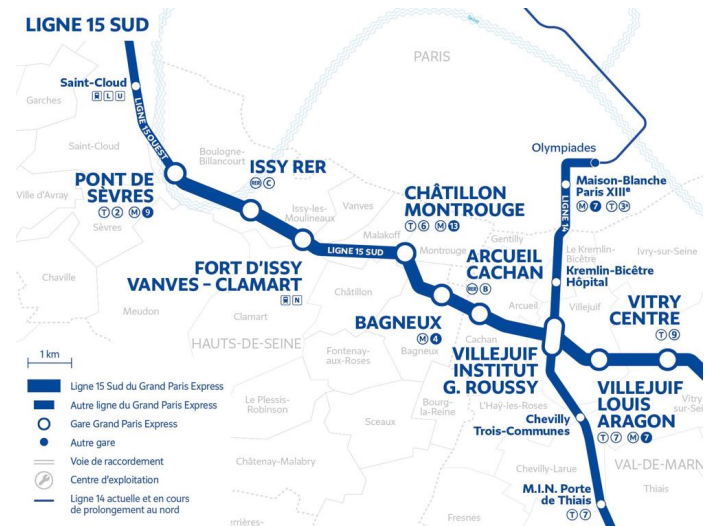
Un grand projet urbain est en cours de réalisation par la Société du Grand Paris au pont de Sèvres : la future gare *Pont de Sèvres*. Elle fera partie des 60 gares du nouveau réseau. Ses dimensions sont hors normes et le chantier est difficile : 15 000 m<sup>2</sup> d'emprise, les quais situés à moins 29 mètres, 4 kilomètres de tunnel et 150 000 m<sup>3</sup> de déblais. Ce chantier est estimé à 100 millions d'euros. Il s'étend sur 1,5 hectare. Cette gare, qui devrait être livrée en 2025, accueillera 90 000 voyageurs par jour. La voie RD 1, quai Georges-Gorse, sera rouverte à la circulation dès novembre 2020.



La gare est située sous le quai Georges-Gorse pour assurer la connexion avec l'actuelle ligne 9. Cette station sera pour un tiers de sa surface dans un ouvrage sous la Seine. Par ailleurs, un batardeau a été posé à 36 mètres de profondeur dans le lit du fleuve. Cet ouvrage permettra à un tunnelier de passer sous la Seine en 2020 pour forer la voie qui reliera la station *Pont de Sèvres* à celle d'*Issy RER*. La proximité du fleuve est une contrainte qui rend le projet complexe mais si la Seine est un inconvénient elle est aussi un atout : le fleuve est utilisé pour transporter les déblais.

Pour réaliser les travaux qui relieront les deux futures gares, de véritables usines souterraines sont en cours de réalisation. Le chantier est complexe car les équipes doivent dévier les réseaux d'eau, de gaz

et d'électricité et creuser profondément dans un environnement urbain très dense entre échangeur autoroutier, bureaux et logements.



L'architecte de la gare, Jean Marie Duthilleul, a donné quelques informations dans la presse sur l'aménagement de la gare : *Le soleil entrera dans la gare grâce à un couloir de correspondance vitré vers la ligne 9 et les appareils d'éclairage seront de couleur bleu de Sèvres. Il n'y aura pas de niveau proprement aérien ou souterrain, mais un mélange des deux. C'est un parcours naturel qui aménage une transition douce vers l'extérieur.* Une des sorties de la gare débouchera sur une passerelle de 200 mètres menant à la Seine Musicale.

La gare prendra en compte les nouvelles formes de mobilité urbaine : par exemple des parkings à vélo seront aménagés. Il y aura des murs d'écrans afin que l'utilisateur ne voie jamais la même chose.

La gare *Pont de Sèvres*, gare du Grand Paris Express, est bien différente du dédale souterrain de la gare du *Châtelet-les Halles* au cœur de Paris où se croisent 850 000 voyageurs/jour, convergent 10 lignes de métro et qui est enterrée sous un centre commercial.

Ce chantier se déroule bien et transformera la région parisienne pour des décennies.

Pour la **cathédrale Notre-Dame de Paris**, votre association XVI<sup>e</sup> DEMAIN a contribué à la réalisation des travaux de restauration et de réhabilitation la concernant, par un don de 200 € en faveur de la *Fondation Notre Dame*.

# U N P A C A N I E R

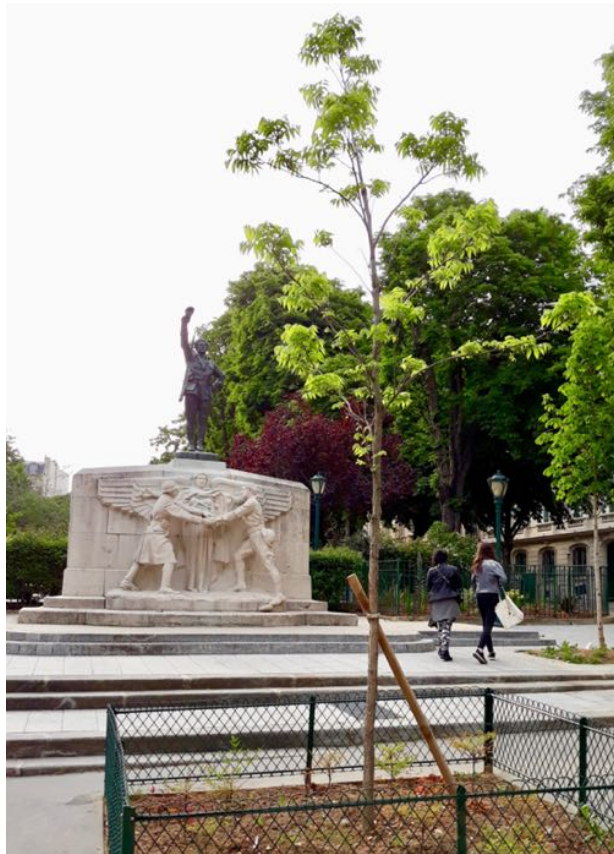
## *square Thomas Jefferson*

Le 7 février 2019, place de l'Amiral-de-Grasse, devant le monument aux volontaires américains de la guerre de 14-18 situé au bas du square Thomas Jefferson, place des États-Unis, une cérémonie réunissait des représentants de l'ambassade des États-Unis, de la mairie de Paris, de la mairie du 16<sup>e</sup> et de l'Académie d'Agriculture de France pour inaugurer la plantation d'un pacanier ou noyer d'Amérique.

Cette plantation a été réalisée dans le cadre du programme « les pacaniers du centenaire » porté par l'association *Les pacaniers de Jefferson* créée en 2017 par Bernard Dalisson, ingénieur général du génie rural et des eaux et forêts. L'association bénéficie du parrainage de l'Académie d'Agriculture de France, dont Thomas Jefferson fut membre.

Ce programme est mis en place en partenariat avec l'ambassade des États-Unis à Paris et le consulat américain à Bordeaux. Les pacaniers du centenaire seront répartis en France sur une quarantaine de sites liés à La Fayette, au séjour de Jefferson en France où il fût ambassadeur de 1785 à 1789 et à la participation des États-Unis à la Première Guerre mondiale.

C'est un rappel de l'amitié franco-américaine, née de la participation de la France à la guerre d'Indépendance. Cette amitié fût scellée par le traité d'alliance et de commerce signé à Paris le 6 février 1778 par lequel la France reconnaissait l'indépendance de la jeune république américaine cinq ans avant qu'elle ne soit effective. Ce geste en fait le plus ancien allié des États-Unis.



C'est aussi un geste de reconnaissance adressé au peuple américain en souvenir des volontaires venus partager notre combat il y a cent ans.

C'est ce sentiment commun qui a conduit à l'élan de générosité des Américains venus à nos côtés pendant la Première guerre mondiale. Ce centenaire est un moment privilégié pour s'en souvenir.

Pourquoi un pacanier, cet arbre originaire du bassin du Mississippi, peu connu des Français si ce n'est par son fruit, la noix de pecan ? Comme nous l'explique le fondateur de l'association : « La place qu'occupe le pacanier dans le patrimoine culturel américain permet de le considérer comme un emblème national. C'est d'ailleurs un des emblèmes du Texas depuis plus d'un siècle ».

La raison principale est que cet arbre fut très probablement introduit en France par Thomas Jefferson, alors ambassadeur des États-Unis dans notre pays, lors d'un séjour que ce dernier fit en Gironde en 1787. On peut toujours admirer au château Carbonnieux, sur la commune de Léognan en Gironde, un pacanier de 30 mètres de haut et 4,50 mètres de circonférence. Ses fruits toujours fertiles produisent les arbres des plantations lancées à travers la France par l'association.

# LA FRANCE, UN ÉTAT DE DROIT

## *Oui mais de droit dérogatoire et accéléré...*

Notre pays est en train de bâtir un droit dérogatoire et accéléré. Nous allons le voir ci-après.

La loi JO 2024, complétée par son décret du 2 février 2019, prévoit que tout projet de bâtiment en limite de site sportif utilisé pour les JO entre dans un régime dérogatoire permettant de les construire en évitant les contentieux qui pourraient les ralentir.

C'est ainsi que le projet de la tour Triangle (dite aussi tour Toblerone) du fameux promoteur Unibail-Rodamco (voir le *Canard Enchaîné* du 6 mars 2019) va pouvoir bousculer les associations qui luttent depuis des années devant le tribunal administratif pour empêcher la réalisation de cette tour de 180 mètres de haut et de 92 500 m<sup>2</sup> de plancher sur le parc des expositions de la porte de Versailles.

Le lecteur sera heureux d'apprendre que ce site verra se dérouler des épreuves de ping-pong permettant ainsi toutes les dérogations possibles.

Le décret permet (1) de modifier la demande de permis de construire de 2016 sans consultation du public et (2) de mener les procédures suivant l'octroi du permis de construire sans participation du public.

C'est ainsi que les associations ayant été déboutées de leur recours devant le tribunal administratif le 6 mai dernier ne pourront pas faire appel. Elles devront se pourvoir directement en cassation devant le Conseil d'État, juridiction beaucoup plus coûteuse et plus lente !

Bien entendu, nous soutenons le valeureux président

de l'association Monts 14 dans son combat pour protéger Paris contre les tours qui menacent bientôt de l'encercler.

On peut aussi craindre que cette loi ne soit appliquée à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. En outre, pour faire coïncider cette rénovation avec les JO en 2024, son effet accélérateur serait un outil à la discrétion des autorités.

Pire encore, une loi Notre-Dame de Paris est soumise en urgence au Conseil d'État. On peut alors redouter une nouvelle toiture *contemporaine* couverte de panneaux solaires respectant ainsi la programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE - ainsi que d'autres manifestations du génie progressiste des architectes de notre temps.

En outre, les associations attachées à la préservation du bois de Boulogne n'oublieront jamais comment les autorités ont imaginé de faire voter par le Parlement, dans l'urgence et en nocturne, un cavalier législatif permettant la reprise des travaux du Centre culturel Louis-Vuitton annulés par le tribunal.

Le cavalier législatif a aussitôt reçu l'onction du Conseil constitutionnel à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité – QPC - posée par ces associations. Le magnifique geste architectural du projet ne pouvait prendre place, par dérogation, que dans un espace vert classé inconstructible !

Notre droit accélère et les citoyens regardent passer des lois bâclées sous la forme de textes *ad hoc*. Où est la *main tremblante* de Montesquieu ?



# LE NOUVEAU ROLAND-GARROS

## *Une spectaculaire métamorphose*

*Nous reprenons ci-dessous la présentation du projet que la FFT a bien voulu nous faire parvenir :*

La Fédération française de tennis a fait le choix en 2011 d'agrandir et embellir le stade Roland-Garros pour en faire le *plus beau stade de tennis au monde* tout en respectant l'environnement de cet authentique monument parisien de la porte d'Auteuil.

### Court Simonne-Mathieu

Le court Simonne-Mathieu, d'une capacité de 5 000 places, est semi-enterré. Véritable écosystème végétal unique au monde, il est enchâssé entre quatre serres qui présentent des plantes de collection évoquant la flore des zones tropicales d'Amérique du Sud, d'Afrique, du Sud-Est asiatique et d'Australie.

### Court Philippe-Chatrier

Grâce à ses nouvelles tribunes, le court Philippe-Chatrier garde une capacité de 15 000 places et offre un confort accru et une meilleure visibilité aux spectateurs. Il sera achevé avec l'installation d'un toit rétractable pour l'édition 2020. Ses éléments de charpente métallique, *intégrés avec élégance* pour accueillir ce toit, représentent le poids... d'une demi-tour Eiffel !



### Jardin des Mousquetaires

Aménagé en esplanade verte d'un hectare au cœur du stade en remplacement du court n° 1 de 10 000 places, le jardin des Mousquetaires aérera le site et favorisera la fluidité des déplacements en 2021.

### Fonds des Princes

Après la livraison du court n° 14 en 2018, le réaménagement du Fonds des Princes s'est poursuivi avec la création de six nouveaux courts : quatre courts de compétition avec tribunes (n°s 10, 11, 12 et 13) et deux courts d'entraînement (n°s 15 et 16).

### Bâtiments en meulière

Construits en 1898, ces bâtiments rénovés proposeront des services de restauration, une boutique Roland-Garros et d'autres commodités.



### L'avis de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Rappelons à nos fidèles lecteurs que nous avons combattu les divers projets d'extension du stade dès 2004 alors que Paris souhaitait accueillir les JO de 2012.

Nous ne pouvons pas citer toutes nos actions contentieuses qui n'avaient qu'un objet : défendre l'intégralité et l'intégrité du bois de Boulogne et du jardin des serres d'Auteuil où se situe Roland-Garros.

Mais le pot de terre n'a pas pu finalement gagner contre le pot de fer constitué par le tribunal administratif, la cour d'appel administrative et le Conseil d'État appuyés par les puissants qu'étaient MM. Sarkozy, Valls, Delanoë et Mme Hidalgo.

Ayant ensuite participé à de nombreux *comités de suivi* organisés par la FFT, nous devons reconnaître la qualité de cette réalisation, tout en ne sachant pas où sont passées certaines plantes rares qui étaient dans les serres démolies.

Cela nous a évité le contre-projet que certains veulent encore construire sur l'autoroute A13, sans comprendre qu'ils proposent ainsi d'ériger un *mur de la honte* tout le long de l'avenue de la porte d'Auteuil et d'ouvrir la porte à une future extension de Roland-Garros dans le Bois.

Nous espérons que nos enfants et petits-enfants resteront tout aussi vigilants que nous pour protéger le bois de Boulogne, tout en aimant le tennis.

# GARE EOLE, PORTE MAILLOT

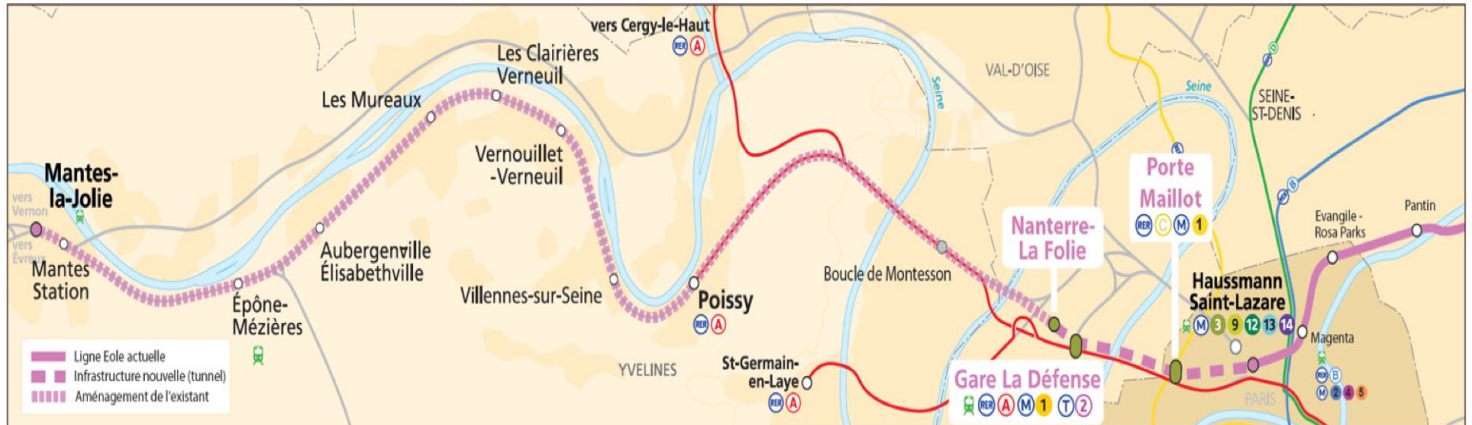
## Évolution de la réalisation

Où en est-on depuis notre article de janvier 2016, Lettre n° 156, que vous pouvez retrouver sur notre site ?

Rappelons que le projet prévoit le prolongement de la ligne de RER E de Saint-Lazare jusqu'à Mantes-la-Jolie, sur 55 kilomètres. La fin des travaux est prévue en 2022.

Ce projet comprend notamment la réalisation de huit kilomètres de tunnel (à trente mètres sous Paris) et la réalisation de trois nouvelles gares RER : une située à Paris porte Maillot, une autre sur le site de la Défense et la troisième à Nanterre.

LE TRACÉ DU PROJET DE HAUSSMANN-SAINT-LAZARE À MANTES-LA-JOLIE



À la porte Maillot, les différents chantiers en cours sont, notamment, le puits d'accès des tunneliers, les travaux de terrassement à ciel ouvert de la gare souterraine, les parois réalisées à 60 % et un nouveau couloir de correspondance à la ligne n° 1 du métro, côté La Défense... Pour en savoir plus, voir en particulier les vidéos : <https://www.rer-eole.fr>

Revoir aussi l'édito de la Lettre n° 161 d'avril 2017 sur, entre autres, le verdissement de la porte Maillot et la Lettre n° 158 de juillet 2016 sur le projet des *Milles arbres* à la porte Maillot.

## PÉRIPHÉRIQUE, L'ENFER PROMIS

Un rapport, produit par une mystérieuse *Mission d'information et de d'évaluation* (MIE), affirme qu'il faut restreindre la circulation de façon drastique sur le périphérique.

Nous ne savons pas d'où proviennent ces affirmations qui seraient le résultat d'études commanditées par la Mairie.

La pollution, le bruit et la coupure fâcheuse Paris/banlieue qu'apporte le périphérique sont incontestables. Tout le monde s'y accorde.

Restreindre la circulation des véhicules les plus polluants est sans aucun doute une mesure raisonnable.

Encore faut-il distinguer les émissions de dioxyde d'azote qui auraient déjà baissé de 37 % en dix ans et les émissions de particules fines qui ne sont pas dues seulement aux véhicules, selon Airparif ([http://www.airparif.asso.fr/\\_pdf/publications/bilan-2018.pdf](http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/bilan-2018.pdf)).

Réduire la vitesse de 70 à 50 km/h ne répond pas forcément à l'efficacité optimale du moteur à explosion qui consomme moins en 5<sup>e</sup> à 70 km/h qu'en 3<sup>e</sup> à 50, comme l'annoncent les études de l'ADEME.

Limiter la circulation des véhicules sur le périphérique ne peut se décider qu'après l'étude des reports de circulation et des risques d'embouteillages.

Restreindre l'utilisation de la voiture dans la région parisienne est un sujet trop sensible pour l'économie de la région sans qu'une étude argumentée ne soit proposée et qu'une décision soit prise par la Région et non par le conseil de Paris, en cohérence avec l'amélioration de l'offre de transports en commun.

Rappelons que les deux autres périphériques, l'A 86 et l'A 104, sont déjà régulièrement saturés.

Aujourd'hui, à l'issue du conseil de Paris, le dossier relève d'un bavardage électoraliste du café du commerce !

Là encore, on met la charrue avant les bœufs !

L'enfer se précise pour les banlieusards.

Paris va devenir une réserve animalière de luxe avec quelques troglodytes fortunés, à photographier par les millions de touristes assoiffés d'authentique !

# QUAND EMERIGE ENNOBLIT L'IMMOBILIER

*Aimer + Ériger = Emerige*



*Laurent Le Magnifique*

Le *Magazine 16* de la mairie du 16<sup>e</sup>, dans son numéro de février dernier, a aiguisé notre curiosité sur la Villa Emerige située au métro Jasmin, 7 rue Robert-Turquant. En épluchant le magazine et en nous souvenant des projets sur *l'Île Seguin*, voici qui est ce promoteur mécène.

La société Emerige fondée par Laurent Dumas vient de transférer son siège du Marais à l'avenue Malakoff dans notre arrondissement. Ce promoteur immobilier, bienfaiteur des arts et de la culture, se présente comme un acteur majeur qui fabrique le Grand Paris...

Nous l'avions repéré quand l'île Seguin se débattait dans les difficultés de sa restructuration. Un riche mécène suisse souhaitait alors construire un silo de grande hauteur pour y entreposer ses œuvres d'art et les présenter au public. Le projet avait été refusé pour sa trop grande hauteur. Emerige a repris l'idée en la transformant en un vaste centre d'art, doté également d'un hôtel, de bureaux et de commerces pour un total de 37 000 m<sup>2</sup>. L'art fait avaler bien des m<sup>2</sup>...

Le mécène est convaincu que l'art est un facteur de réduction des inégalités. Créateur d'une bourse pour la promotion des jeunes artistes, il conjugue art et architecture pour faire de ses programmes immobiliers des lieux d'exception reflétant un certain art de vivre. Par exemple, les anciens bureaux de la Ville boulevard Morland que les associations connaissaient bien pour y avoir consulté les permis de construire va devenir *Morland Mixité Capitale -MMC-*. Cet ensemble mariera logements, auberge de jeunesse, agriculture urbaine (mais oui !) hôtel et bien sûr centre d'art, s'étendant sur 44 000 m<sup>2</sup> et 17 étages. Autre référence : les 4 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts abandonnés par la société Babcock à la Courneuve vont devenir la *Fabrique des cultures*.

Mais alors que se passe-t-il à la villa Emerige, rue Robert-Turquant ? En effet, les riverains sont surpris par des équipes de gros bras : certains avec magnifiques casquettes brodées « voiturier », d'autres avec brassards orange « sécurité ». Ces vigiles vous interdisent de stationner avec force cônes de Lübeck le long des trottoirs de la rue de l'Yvette. Nous avons vainement cherché l'arrêté municipal d'interdiction temporaire de se garer dans cette rue. C'est tout simplement l'art et la culture qui se marient villa Emerige ! Une exposition de sculpture ou de peinture, mais plus souvent, sur les 700 m<sup>2</sup> de ce temple de l'art, la sortie d'un nouveau parfum, d'une collection de mode ou autres « événementiels » attirant un public très select de l'art, de la mode ou du show-biz.

---

## COURRIER DES LECTEURS

### *Modification de voirie*

Une de nos fidèles adhérentes a vu la mairie de Paris installer un parking pour les deux-roues devant son immeuble, rue Parent-de-Rosan. Le trottoir étant étroit à cet endroit, l'occupant du rez-de-chaussée était dérangé par le bruit et les odeurs des deux-roues stationnés roue arrière côté trottoir. Le conseil syndical dont elle fait partie a alors écrit à Véronique Baldini de la mairie du 16<sup>e</sup> pour s'en plaindre. Il a suggéré de déplacer le parking de 30 mètres et de le positionner à hauteur du cimetière d'Auteuil, emplacement qui n'aurait gêné personne. Après étude du dossier, la mairie de Paris a partiellement retenu sa demande et inscrit le projet de modification de la zone actuelle pour la réserver aux vélos. Espérons que les deux-roues motorisés respecteront cette limitation ! Comme quoi, quand les demandes sont pertinentes, elles peuvent aboutir ! N'hésitez donc pas à vous manifester...



# ÎLE SEGUIN, LA PAIX DES BRAVES !

C'est en 1992 que les usines Renault ont quitté Billancourt où un nouveau quartier a pris naissance. Seule l'Île Seguin restait en friche, à l'exception de la Seine Musicale réalisée par le département des Hauts-de-Seine. En effet, le PLU de la zone prévoyant un programme de 330 000 m<sup>2</sup> avait soulevé l'hostilité des associations qui s'engagèrent dans de multiples contentieux pour diminuer la densité du projet et s'opposer aux immeubles de grande hauteur.

Il faut avouer que les cinq tours de plus de 150 mètres prévues par Jean Nouvel avaient de quoi révolter les riverains de Boulogne, mais aussi ceux de Meudon, de Saint-Cloud et du Val-de-Seine. Les années passaient et les promoteurs n'osaient pas s'engager, le terrain étant miné par ces contentieux.

Après plusieurs années de guérilla, la ville de Boulogne a eu l'idée de recourir à la *médiation juridictionnelle*, procédure peu connue et rarement utilisée qui peut cependant résoudre les conflits. Le président du tribunal administratif de Pontoise a accepté de réunir les belligérants pendant plus d'une année. À la suite de 14 réunions, un compromis a enfin été signé le 19 décembre 2018. C'est ainsi que le programme de l'Île Seguin est réduit de 10 000 m<sup>2</sup>, qu'un palais des sports de 5 000 places est abandonné mais que 950 places de parking sont



heureusement ajoutées alors que les voitures étaient précédemment exclues de l'île. Enfin, une seule tour de 96 mètres sera construite. Ce compromis permettra au groupe Bolloré de lancer son campus universitaire et au promoteur Emerige son pôle culturel et artistique.

Rappelons que XVI<sup>e</sup> DEMAIN avait à l'époque participé à un référendum sur le programme de l'île, en particulier sur les cinq tours initialement prévues, pour s'y opposer au nom d'une urbanisation à taille humaine. Nous sommes heureux que nos amis des associations de Boulogne et le Maire aient eu la sagesse de trouver cet accord.

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**  
**SAMEDI 15 JUN 2019**  
**DE 10H A 17H**

**PARIS JEAN BOUIN**

VISITEZ  
**LE PLUS BEAU CLUB DE SPORTS DE L'OUEST PARISIEN**  
 5, avenue de la Porte Molitor 75016 Paris

PARIS JEAN BOUIN

- TENNIS
- BRIDGE
- BASKET
- HOCKEY SUR CAZON
- INITIATIONS ● TESTS
- ANIMATIONS ● JEUX

VENEZ DÉCOUVRIR NOS OFFRES  
 ET DEVEZ MEMBRE DU  
**PARIS JEAN BOUIN**

5, avenue de la Porte Molitor 75016 Paris  
 Métro : ligne 9 Michel Ange  
 Tél : 01 46 21 95 40  
 www.parisjeanbouin.fr

16 MAIRIE DE PARIS

**Le Paris Jean-Bouin** .... n'est pas le stade de rugby Jean-Bouin, cette grosse baleine à la résille de béton échouée avenue du général Sarrail.

Le Paris Jean-Bouin, 5 avenue de la porte Molitor, présidé par Jacques Lelièvre est un club de tennis entièrement rénové que les deux images, ci-contre, publiées à l'occasion de la journée portes ouvertes du 15 juin, vous donnent envie de le fréquenter. Outre le tennis vous y trouvez, un restaurant, un club de bridge et d'autres sports.



Voir : <http://www.parisjeanbouin.fr>

# « MA PETITE CABANE » à l'ancienne gare d'Auteuil

Sur l'initiative de la mairie de Paris, trente et un sites parisiens remarquables et inoccupés ont été retenus pour développer un projet urbain innovant. Parmi ceux-ci, vingt ont été conservés émanant d'architectes, urbanistes, promoteurs, professionnels de la restauration ou *start-up* ainsi que de collectifs *citoyens*.



La Compagnie de Phalsbourg créée par Philippe Journo, professionnel des projets immobiliers très innovants, est lauréate du projet *Ma petite cabane* qui se situera derrière la *Brasserie Auteuil* sur les quais de l'ancienne gare d'Auteuil

Paris Habitat possède une parcelle d'environ 1 000 m<sup>2</sup> dans le prolongement du sentier nature sur l'ancienne petite ceinture qui permet un développement en sous-sol au niveau du boulevard de Montmorency.

L'aménagement de ce site constituera le dernier maillon des projets de l'ancienne gare de la porte d'Auteuil.

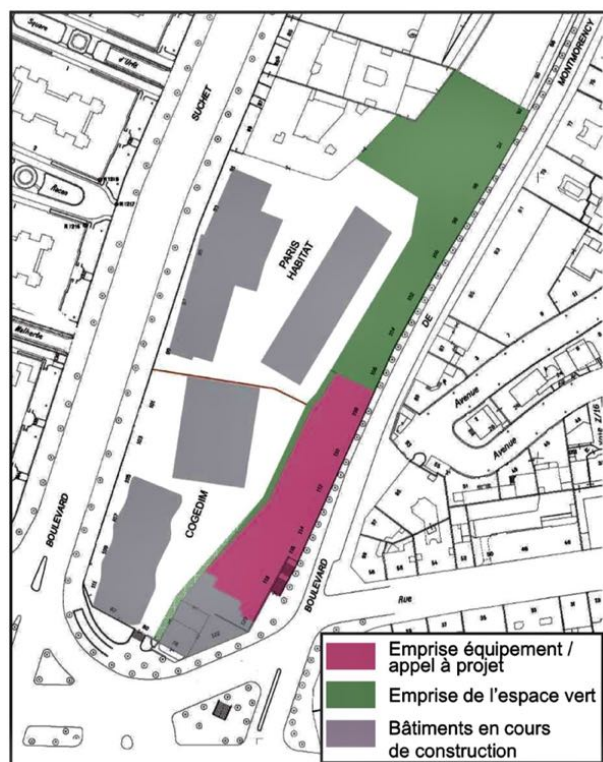
Il sera un lieu culturel dédié aux familles afin de transmettre aux enfants dès six ans les fondamentaux et les savoirs de demain que souhaite promouvoir l'Unesco pour la culture sous toutes ses formes.

Ce nouveau concept s'articulera autour de quatre pans de la culture : (1) la gastronomie avec un atelier de cuisine (Fondation Paul-Bocuse), (2) la nature avec une bibliothèque végétale, (3) une pépinière et des serres pour s'initier à l'agriculture urbaine et (4) l'art numérique et les savoirs mythologiques et philosophiques avec des animations.

L'agence d'architecture Razzle Dazzle et l'Atelier Georges, paysagiste et urbaniste, ont imaginé de vastes cabanes faites de verre et de bois, très lumineuses, pour évoquer une serre géante. Seront disposées à l'intérieur des *boîtes programmatiques*. Ce lieu abritera aussi un café-restaurant.

Selon les prévisions de la Compagnie de Phalsbourg, sont attendues environ 200 personnes le mercredi, jour des enfants.

L'accès coûtera entre 10 et 15 euros l'heure et demie d'ateliers ludiques et culturels.



## Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr) ; [www.16emedemain.fr](http://www.16emedemain.fr)

Membre de la Plateforme des Associations Parisiennes d'habitants

Responsable de la publication : Isabelle Brun

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Marie-José Chemin, Françoise Lacroix,

Luc Domenge, François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédit photos : Christophe Guibbaud/FFT

Imprimerie Commerciale d'Auteuil - 2 rue Pierre Guérin 75016 Paris